



24 août 2023

(23-5709)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

ESTONIE: LOI SUR LES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES

Membre présentant la notification	ESTONIE
--	----------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Loi sur les indications géographiques
Objet	Indications géographiques
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2023/IP/EST/23_11804_00_e.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input checked="" type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/EST/G/1
Brève description du texte juridique notifié La Loi notifiée régleme la protection juridique des indications géographiques utilisées pour concevoir des produits et des services d'origine naturelle, agricole, artisanale ou industrielle, à l'exception des indications géographiques et des appellations d'origine des produits agricoles, des denrées alimentaires et des boissons alcooliques protégés au niveau communautaire.	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais
Entrée en vigueur	1 ^{er} janvier 2021; Date initiale d'entrée en vigueur: 10/01/2000 Dernière modification: 01/01/2021
Autre date	

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	14 juin 2023
Autres renseignements	
Organisme ou autorité responsable	<i>Estonian Ministry of Justice</i> (Ministère de la justice d'Estonie) Courrier électronique: info@just.ee Site Web: https://www.just.ee/en

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révise.